

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU FINISTERE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE LANDIVISIAU

  
Pays de  
**Landivisiau**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
séance du 4 juin 2024

## Délibération N°2024-027-BC

Date de convocation : 28 mai 2024

Membres du bureau en exercice : 8	Présents : 8	Votants : 8
-----------------------------------	--------------	-------------

### **Sollicitation de subventions au titre du volet 2 du pacte Finistère 2030 (période 2022-2024) – Eau et assainissement**

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 du mois de juin à 17 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

#### Présents

Mme CLAISSE Laurence  
Mme HENAFF Marie Claire  
M. JEZEQUEL Jean  
M. BODIGUEL Robert  
Mme GUILLERM Babeth  
M. MIOSSEC Gilbert  
M. DUFFORT Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) /

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme HENAFF Marie Claire

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La CCPL étant compétente dans les domaines de l'eau et de l'assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est proposé de solliciter auprès du CD29 des subventions dans le cadre du dispositif Pacte Finistère 2030 (période 2022-2024/volet 2/eau et assainissement).

Les projets présentés au Département par la CCPL sont les suivants :

#### 1. Travaux de sécurisation alimentation en eau potable (Télégraphe Lampaul-Guimiliau/Kerpont Guimiliau)

Dans le cadre de la sécurisation de l'alimentation en eau potable du territoire, il est nécessaire de réaliser un piquage depuis la conduite de transport en sortie du réservoir du Télégraphe (Lampaul-Guimiliau) jusqu'au réservoir de Kerpont (Guimiliau) et de redimensionner le surpresseur de ce réservoir.

Montant des travaux : 88 000 € HT

Subvention sollicitée : 20 000 €

## 2. Travaux de sécurisation alimentation eau potable (Kerpont Guimiliau/Commana)

Dans le cadre de la sécurisation de l'alimentation en eau potable du territoire, il est nécessaire de réaliser une conduite de transport depuis le réservoir de Kerpont (Guimiliau) jusqu'au site de production d'eau potable de Commana.

Montant des travaux : 145 000 € HT

Subvention sollicitée : 30 000 €

## 3. Travaux de réhabilitation du réservoir de Kernonen à Locmélard et du réservoir de Saint-Sauveur

Ces travaux de réhabilitation consistent en une réfection du génie civil de ces 2 ouvrages, à la reprise des étanchéités et au renouvellement des équipements hydrauliques et électriques des réservoirs.

Montant des travaux : 298 000 € HT

Subvention sollicitée : 32 000 €

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire ;

Après avoir entendu le rapporteur, M. Jean Jézéquel, vice-président ;

### **Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :**

- **Valide le projet de travaux de sécurisation alimentation eau potable (Télégraphe Lampaul-Guimiliau/Kerpont Guimiliau) et sollicite un financement à hauteur de 20 000 € dans le cadre du volet 2 du Pacte Finistère 2030 (période 2022-2024) porté par le Conseil Départemental du Finistère pour ce projet.**
- **Valide le projet de travaux de sécurisation alimentation eau potable (Kerpont Guimiliau/Commana) et sollicite un financement à hauteur de 30 000 € dans le cadre du volet 2 du Pacte Finistère 2030 (période 2022-2024) porté par le Conseil Départemental du Finistère pour ce projet.**
- **Valide le projet de travaux de réhabilitation du réservoir de Kernonen à Locmélard et du réservoir de Saint-Sauveur et sollicite un financement à hauteur de 32 000 € dans le cadre du volet 2 du Pacte Finistère 2030 (période 2022-2024) porté par le Conseil Départemental du Finistère pour ce projet.**
- **Donne pouvoir au Président ou à son représentant pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 5 juin 2024.

La Secrétaire de séance,  
Marie Claire HENAFF.



Le Président,  
Henri BILLON.

